

Ban Ki-moon recommande que le mandat du BNUB soit prorogé de 12 mois

@rib News, 28/01/2014 Rapport du Secrétaire général oral sur le Bureau des Nations Unies au Burundi S/2014/36 - 20 janvier 2014 Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans son rapport sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), recommande que le mandat du Bureau soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois. Si le Gouvernement persiste à dire que cette prorogation n'est pas acceptable, il invite le Conseil de sécurité à soit remplacer progressivement le BNUB par une nouvelle mission de consolidation de la paix provisoire dotée d'un mandat plus restreint ayant pour objectif de préparer le terrain en vue du transfert des fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies, ou, en dernier recours, à nommer un envoyé spécial chargé de promouvoir et de faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux et d'appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique.

Extrait : [â€] 75. J'ai examiné les conclusions de l'évaluation stratégique et constaté que les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de référence énumérés dans l'annexe au présent rapport avaient été limités. Compte de la conviction que l'équipe de pays des Nations Unies n'est pas à même d'absorber les tâches exécutées par le BNUB à l'heure actuelle. J'ai également pris sérieusement en considération les vues exprimées par le Gouvernement qui sont exposées aux paragraphes 53 à 63. Je suis convaincu que l'ONU doit maintenir une présence au Burundi pour continuer d'accompagner le pays dans ses efforts de consolidation de la paix jusqu'à ce que l'élection présidentielle de 2015 soit passée, notamment en facilitant le dialogue, en suivant la situation des droits de l'homme et en établissant des rapports sur la question, et en mettant sur pied des mécanismes de justice transitionnelle. Je comprends parfaitement que le Burundi souhaite, comme me l'a communiqué le Président Nkurunziza, s'approprier davantage le processus de consolidation de la paix. Cela dit, la demande formulée par le Gouvernement, à savoir que le BNUB dispose de six mois à compter du 16 février 2014 pour se retirer, pose un sérieux dilemme, la présence de l'ONU dans le pays étant encore nécessaire et l'équipe de pays des Nations Unies ne pouvant pas en assurer toutes les fonctions. Je recommande donc que le mandat du BNUB soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois. Si le Gouvernement persiste à dire que cette prorogation n'est pas acceptable, le Conseil de sécurité voudra peut-être examiner les autres solutions exposées au paragraphe 59. [â€] Lire l'intégralité du Rapport